



AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 10 000 \$

La soussignée donne avis, conformément à l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, que la Ville a aliéné le bien suivant d'une valeur de 10 000 \$ et plus, autrement qu'à l'enchère ou par soumission publique :

- Vente de gré à gré à la compagnie Automobiles S. Therrien Inc. d'un chargeur de marque Komatsu, modèle WA250-6, 2012, pour le prix de 25 294.50 \$ incluant les taxes.

Donné à Cowansville, ce 19 janvier 2021.

(S) Julie Lamarche

La greffière,
Julie Lamarche, OMA